

Conditions générales d'utilisation

Mentions légales

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, il est précisé aux utilisateurs du site alternome.com que l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi sont :

Propriétaire : Alternôme

Créateur publication : Matéo BOUTRY

Responsable publication : Matéo BOUTRY

Le responsable publication est une personne physique ou une personne morale.

Webmaster : Quentin GUYON

Le Site est hébergé par la Société OVH, SAS au capital de 10.069.020,00 Euros, immatriculée au R.C.S. de LILLE METROPOLE sous le numéro B. 424 761 419, dont le siège social est situé au 2 rue Kellermann – 59100 ROUBAIX, Représentée par son Président Monsieur Henryk KLABA. La Société OVH est joignable au 09 72 10 10 07.

Article 1 - Informations générales

- 1) Les présentes Conditions Générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») sont proposées par Alternôme
- 2) Il est important de lire attentivement nos conditions de service pour les utilisateurs. Elles contiennent des informations juridiques et pratiques importantes concernant votre utilisation de la plateforme Alternôme. En utilisant la plateforme Alternôme, vous acceptez d'être lié par ces conditions et de les respecter.
- 3) Les présentes Conditions constituent un accord juridiquement contraignant (le « Contrat ») qui vous lie à Alternôme (tel que défini ci-dessous) et qui régit votre accès au site Alternôme et votre utilisation de ce site.
- 4) La manière de récolter et d'utiliser les données à caractère personnel liées à l'accès et à l'utilisation de la plateforme Alternôme sont décrites dans notre [charte de protection des données personnelles](#).
- 5) Les hôtes sont tenus de connaître et de se conformer à l'ensemble des règles, règlements ou lois liées à l'utilisation du service.
- 6) La sous-location est encadrée par des règles et des lois spécifiques en France, il est du devoir de l'hôte de les respecter. Ne pas respecter les lois et règlements en vigueur peut entraîner des amendes et des actions préjudiciables pour l'hôte.
- 7) Dans notre rubrique [aide](#), nous détaillons les règlements et lois en vigueur en France qui encadrent la sous-location.

Article 2 - Lexique

- 1) On définit par « le contrat », l'accord qui vous lie à Alternôme et qui limite votre utilisation et accès au site Alternôme.
- 2) Le « Site » ou « Site Internet » désigne le site internet alternome.com.
- 3) Les termes « Alternôme », « nous », « notre » ou « nos » utilisés dans ce document renvoient à la société Alternôme.
- 4) Nous définissons par « l'hébergé », l'étudiant en alternance qui recherche un logement proposé par un autre étudiant en alternance sur certaines périodes dans le cadre de leur mobilité professionnelle/scolaire.
- 5) Nous définissons par « l'hôte », l'étudiant en alternance qui propose en sous-location son logement à un autre étudiant en alternance sur certaines périodes dans le cadre de leur mobilité professionnelle/scolaire.
- 6) Le terme « données utilisateur » désigne les informations saisies par l'utilisateur sur le site.
- 7) Le terme « locataire principal » désigne l'étudiant en alternance qui propose son logement en sous-location.
- 8) Le terme « sous-locataire » désigne l'étudiant en alternance qui est hébergé via un contrat de sous-location dans le logement du locataire principal.
- 9) Les termes « utilisateur » ou « membre » désignent toute personne se connectant au site et accédant au service proposé par Alternôme. Cette personne peut être un hôte ou un hébergé.
- 10) Le terme « alternôme » sans majuscule désigne un étudiant en alternance qui a son école et son entreprise dans deux villes différentes. Il fait partie de la communauté Alternôme et peut être soit hôte, soit hébergé.

Table des matières

Mentions légales	1
Article 1 - Informations générales	1
Article 2 - Lexique	2
Article 3 - Services proposés par Alternôme	3
Article 4 - Utilisation générale de la plateforme	4
Article 5 - Création de votre compte Alternôme	6
Article 6 - Contenu de la plateforme Alternôme	7
Article 9 - Facturation	7
Article 10 - Conditions particulières pour les hôtes	7
Article 11 - Conditions particulières pour les hébergés	8
Article 13 - Avis et retour d'expérience	9
Article 14 - Dommages aux objets / à l'appartement	9
Article 15 - Impôts et taxes	10
Article 16 - Précisions sur les activités interdites	10
Article 17 - Contrat entre Alternôme et ses membres	11
Article 18 - Responsabilité	11
Article 19 - Résolution des litiges	11
Article 20 - Remarques	12
Article 21 - Conditions générales	12

Article 3 - Services proposés par Alternôme

- 1) La plateforme Alternôme est une plateforme de mise en relation entre étudiants en alternance qui ont leur école et leur entreprise dans deux villes différentes (nécessitant d'avoir deux logements).
- 2) Alternôme met en relations les étudiants à partir des demandes et propositions de logement effectués par les utilisateurs via les formulaires disponibles sur le site Alternôme.
- 3) La plateforme Alternôme facilite au mieux la mise en relation des étudiants mais n'a pas d'activité de vente, revente, location, sous-location, contrôle, gestion des logements proposées par les hôtes.
- 4) Lorsqu'un hôte accepte une réservation ou lorsqu'un hébergé fait une réservation, ces derniers concluent un contrat entre eux directement. En aucun cas Alternôme ne fait partie du contrat passé entre l'hôte et l'hébergé. Alternôme n'a pas de vocation de courtier immobilier ni d'assurance. Alternôme n'agit pas non plus en tant que mandataire d'un hôte ou d'un hébergé.
- 5) Il est important d'être prudent autant en tant qu'hôte qu'en tant qu'hébergé. Il faut toujours être prudent lorsqu'on décide de séjourner chez quelqu'un ou lorsqu'on décide d'accueillir quelqu'un.
- 6) Si vous décidez d'utiliser la plateforme Alternôme en tant qu'hôte, vous agissez en tant qu'entrepreneur tiers indépendant d'Alternôme. Vous agissez pour votre propre compte, selon votre libre arbitre et nous ne saurons être tenus responsable des décisions que vous prenez.
- 7) Le site Alternôme peut contenir des liens vers d'autres sites Internet qui ont leurs propres conditions. Nous n'approuvons pas ces sites et ne saurons être tenus responsable de leurs pratiques.
- 8) Alternôme n'est pas responsable des pannes et coupures qui empêche l'utilisation du site. Nous nous réservons le droit de fermer le site dans le cas où nous devrions effectuer une maintenance, une amélioration de la plateforme ou préserver nos serveurs. Alternôme ne pourra donc pas être tenue pour responsable en ce qui concerne la disponibilité, l'actualité, la sécurité ou la qualité de tout ou partie du site Alternôme. Nous ne pourrions être tenu responsables de pertes ou de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du site.

Article 4 - Utilisation générale de la plateforme

- 1) Afin d'utiliser la plateforme Alternôme, vous devez être une personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans) et être étudiant en alternance.
- 2) Nous ne nous portons pas garant de la qualité ni des agissements des membres de la communauté Alternôme.
- 3) Alternôme se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions présentées dans ce document.
- 4) Nous vous informerons des modifications par e-mail au moins 30 jours avant mise à jour. Si vous désapprouvez ces conditions, vous avez le droit de résilier le présent contrat. Passé la mise à jour, nous considérerons que vous aurez accepté les nouvelles conditions.
- 5) Alternôme ne pourra en aucun cas être tenue responsable de déclarations fausses ou mensongères dans le cas où l'hôte décide de ne pas déclarer son activité à l'administration fiscale ou à quelque autre autorité que ce soit. Il appartient à

l'hôte de vérifier ses obligations d'enregistrement, de déclaration et de régularisation auprès de sa ville et des services concernés, en particulier à la caisse d'allocations familiales en cas de sous-location.

- 6) En utilisant la plateforme Alternôme, vous garantissez qu'Alternôme ne sera en aucun cas susceptible d'être responsable d'une absence de déclaration, d'une déclaration incomplète ou erronée. Vous vous engagez à tenir Alternôme indemne de tout frais et dommages-intérêts (honoraires d'avocats et d'expert, etc.).
- 7) Pour utiliser la plateforme Alternôme, il faut que l'hôte soit propriétaire ou locataire d'un logement ou partie d'un logement. Il complète ensuite le formulaire de proposition de logement disponible sur le site. Ce formulaire lui permet d'envoyer sa proposition de logement à l'équipe Alternôme. Il est demandé dans ce formulaire les informations nécessaires à la mise en sous-location du bien et/ou à la colocation alternée avec un autre étudiant en alternance et les dates de disponibilité du logement.
- 8) Une fois le formulaire envoyé, Alternôme peut communiquer les informations à d'autres étudiants inscrits sur la plateforme et à la recherche d'un logement. Nous informerons l'hôte des différents profils d'hébergés qui correspondent à sa proposition. Le choix final de l'hébergé sera fait par l'hôte.
- 9) L'hôte garantit à Alternôme qu'il utilise la plateforme en tant que consommateur, en tant que particulier, et non dans un cadre professionnel et commercial, qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la location (ou à la sous-location) du bien, et en particulier qu'il dispose de l'autorisation du propriétaire pour sous-louer le logement le cas échéant.
- 10) Les utilisateurs s'engagent d'une manière générale à fournir des informations exactes à Alternôme, et à maintenir à jour ces informations pendant toute la durée de l'utilisation de la plateforme Alternôme.
- 11) En tant qu'hébergeur de contenu et conformément à l'article 6 de la Loi pour la confiance en l'économie numérique (LCEN : loi n°2004_575 du 21 juin 2004), la société Alternôme a l'obligation de « Détenir et de conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu diffusé par l'intermédiaire du Site [...], les autorités judiciaires pouvant requérir la communication desdites informations. » et de « Retirer des informations stockées ou conservées, ou rendre leur accès impossible, dès lors qu'Alternôme a connaissance de leur caractère manifestement illicite. »
- 12) Si les données contenues dans la rubrique compte client venaient à disparaître à la suite d'une panne technique ou d'un cas de force majeure, la responsabilité d'Alternôme ne pourrait être engagée, ces informations n'ayant aucune valeur probante mais uniquement un caractère informatif.
- 13) Les interactions entre les utilisateurs du site Alternôme relèvent de la seule responsabilité des utilisateurs. Alternôme ne pourra être tenue responsable d'un quelconque accident ou dommage, corporel ou matériel, survenu à un utilisateur lors de l'utilisation des services.
- 14) Après acceptation de la réservation par l'hôte, un contrat de sous-location est proposé par Alternôme et envoyé aux deux étudiants. L'hôte et l'hébergé signent tous deux ce contrat qui les lie. Un exemple de contrat est disponible dans la rubrique "[Aide](#)".

- 15) Lors de l'entrée dans l'hébergement, l'hébergé vérifie l'état général de l'appartement. Il a 24 heures pour déclarer un sinistre en envoyant un email à l'adresse suivante : contact@alternome.com.

Après que l'hébergé ait quitté le logement, l'hôte a 48 heures pour déclarer un sinistre. Passé ce délai, il ne pourra plus déclarer un sinistre et ne pourra pas être remboursé dans le cas où l'étudiant hébergé aurait abîmé son logement.

Nous recommandons de prendre des photos/vidéos lors de l'entrée et de la sortie de l'hébergé dans le logement, ce qui permet d'appuyer toutes déclarations.

Article 5 - Création de votre compte Alternôme

- 1) Si vous désirez utiliser la plateforme Alternôme, faire une réservation ou créer une annonce, vous devez vous créer un compte.
- 2) Afin de créer un compte, on vous demandera de choisir une adresse e-mail et un mot de passe. Vous avez aussi la possibilité d'utiliser votre compte Facebook ou votre compte Google afin de créer un compte plus facilement (compte SRS). Vous aurez à tout moment la possibilité de dissocier ces derniers de votre compte Alternôme.
- 3) Vous êtes tenu de saisir des informations exactes lors de la création de votre compte Alternôme, et de les maintenir à jour pendant toute la durée de votre utilisation de la plateforme Alternôme.
- 4) Votre compte Alternôme est personnel et doit être unique. Vous n'avez pas le droit de créer plusieurs comptes pour une même personne. Céder ou transférer son compte à une autre personne est interdit.
- 5) Vos identifiants sont personnels et confidentiels, il vous est interdit de les communiquer à un quelconque tiers. Si vous pensez que votre compte a été piraté ou que la confidentialité de vos identifiants a été compromise, vous êtes tenus de nous en informer. Vous êtes responsables des actions menées via votre compte, bien que vous ne les ayez pas forcément effectuées vous-mêmes, si vous avez fait preuve de négligence dans la protection de vos identifiants.

Article 6 - Contenu de la plateforme Alternôme

- 1) Alternôme permet à ses membres d'uploader du contenu (texte, informations, photos) sur la plateforme.
- 2) La plateforme Alternôme et son contenu peuvent être partiellement ou totalement protégés par des droits d'auteur ou des marques. En utilisant notre service, vous convenez que le contenu proposé sur la plateforme et la plateforme elle-même, sont la propriété intellectuelle d'Alternôme et de ses membres.
- 3) Lorsque vous uploadez ou mettez à disposition du contenu sur la plateforme Alternôme, vous accordez à Alternôme une licence non exclusive, française, libre de droits, irrévocable, et d'une durée égale à la durée de la protection. Cette licence est cessible et peut faire l'objet d'une sous-licence. Si ce contenu comprend des informations personnelles, Alternôme se réserve le droit de les modifier et de les utiliser dans la limite du droit relatif à la protection des données personnelles, conformément à notre [charte de protection des données à caractère personnel](#). Sauf avec votre autorisation, Alternôme ne revendiquera aucun droit de propriété sur le contenu que vous mettez à disposition. Aucune des présentes conditions ne limite vos droits d'utilisation et d'exploitation du contenu que vous mettez à disposition.

- 4) Alternôme considère que vous êtes le seul responsable du contenu que vous mettez à disposition. Vous êtes donc tenu d'être soit le propriétaire du contenu que vous mettez à disposition, soit autorisé par le propriétaire du contenu. Le contenu que vous chargez sur la plateforme ne doit pas être frauduleux, mensonger, faux, pornographique, incitant à la violence, discriminant, violent ou menaçant. Nous nous gardons le droit de supprimer tout contenu qui ne respecte pas les présentes conditions.
- 5) Nous respectons les droits d'auteur et demandons à nos utilisateurs de faire de même. Si vous pensez qu'un quelconque contenu viole vos droits d'auteurs, merci de nous contacter.

Article 9 - Facturation

- 1) Les hôtes s'engagent à déclarer leur utilisation d'Alternôme aux pouvoirs publics compétents, d'informer la caisse d'allocations familiales si besoin est et de régler toute taxe, impôt ou contribution liées à l'utilisation de la plateforme Alternôme.
- 2) Les hôtes sont responsables de leurs obligations en termes de taxe, d'impôt ou de contribution, ils exonèrent totalement la société Alternôme de toute responsabilité à cet égard.

Article 10 - Conditions particulières pour les hôtes

- 1) Les informations que vous fournissez lors de la création de votre annonce doivent être complètes et exactes. Vous êtes tenus de les tenir à jour en nous contactant si nécessaire. Ces informations comprennent la description du logement, son emplacement, les périodes de disponibilité, le règlement intérieur et les conditions applicables s'il y en a.
- 2) Les photos, vidéos et description de votre logement doivent refléter fidèlement l'état et la qualité de votre logement. Alternôme se garde le droit de fixer un nombre minimum, un format, une taille et une résolution suffisante pour les photos et vidéos descriptives de votre logement.
- 3) Alternôme compare les logements proposés et les demandes. Nous mettons ensuite les étudiants en relation selon les critères suivants : l'emplacement, la correspondance de la disponibilité du logement avec les périodes de mobilité de l'hébergé, le prix, la note de l'hôte et du logement, etc.
- 4) Lorsqu'en tant qu'hôte, vous acceptez une réservation, vous êtes liés à l'hébergé par un contrat de sous-location pour la ou les périodes définies. Nous pouvons vous aider à la rédaction du contrat. Vous devez le signer pour valider la réservation. Vous êtes également tenu d'en conserver un exemplaire. Vous êtes tenus de respecter ce contrat de sous-location, c'est-à-dire de fournir votre logement à l'hébergé dans l'état décrit, fonctionnel et entretenu, durant la ou les périodes décrites dans le contrat de sous-location.
- 5) Nous conseillons aux hôtes de souscrire à une assurance « multirisque habitation » incluant la « garantie responsabilité civile familiale » et adaptée à leur activité au sein d'Alternôme, d'être au courant et de bien comprendre les franchises applicables et les exclusions de garantie que pourrait contenir leur contrat d'assurance habitation. Les contrats d'assurance habitation ne couvrent pas tous la sous-location.
- 6) L'assurance multirisques habitation de l'hôte couvre au minimum :

- La **garantie dégât des eaux**. Fuites d'eau, ruptures des conduites, débordements de canalisations, infiltrations... la couverture prend en charge les dégradations survenues chez l'assuré et s'étend aux logements voisins ;
 - La **garantie incendie**. Sont couverts les dégâts causés par le feu et la fumée, mais aussi ceux provoqués par les pompiers pendant leur intervention, à condition que l'incendie soit d'origine accidentelle ;
 - La **garantie bris de glace**. Les éléments de séparation avec l'extérieur ou qui délimitent une pièce (portes, fenêtres, baies vitrées...) sont principalement pris en charge par cette couverture ;
 - La **garantie vol**. Si la plupart des compagnies couvrent les conséquences d'un cambriolage, certaines conditions peuvent être nécessaires pour engendrer une indemnisation (effraction, violence...);
 - La **garantie catastrophes naturelles**. L'événement doit avoir fait l'objet d'une déclaration par arrêté interministériel pour entraîner un dédommagement.
- 7) L'assurance multirisques habitation peut aussi couvrir les biens de l'hôte présents dans le logement.
 - 8) La responsabilité civile locative offre aussi une couverture non-négligeable. Elle permet d'être protégé en cas de dommages causés par le sous-locataire au logement qu'il occupe, par sa négligence ou dus à sa mauvaise manipulation d'une installation ou d'un appareil dans le logement.
 - 9) Vous pouvez proposer jusqu'à deux logements sur Alternôme.
 - 10) Toutes les conditions que vous demandez à votre Alternôme de respecter ne doivent pas être contradictoires avec les présentes conditions.
 - 11) Lorsque effectuez une proposition de logement, vous déclarez que vous ne violez aucun accord passé avec des tiers (conseil syndical, règlement de copropriété...) et que la proposition de votre logement est conforme à toutes les lois applicables, obligations fiscales et autres règles et règlements dans la ville où vous proposez votre logement.
 - 12) En tant qu'hôte, vous avez la possibilité de demander aux étudiants en alternance que vous hébergez de signer une charte de conduite dans le logement. Un modèle de charte est disponible sur la plateforme Alternôme mais vous avez la possibilité de l'adapter en fonction de vos exigences.
 - 13)

Article 11 - Conditions particulières pour les hébergés

- 1) Vous pouvez réserver un logement via la plateforme Alternôme si vous suivez la procédure de réservation et que vous respectez les présentes conditions.
- 2) Pour confirmer votre réservation de logement sur Alternôme, vous devez signer et nous retourner le contrat de sous-location par e-mail. Vous êtes tenu de respecter ce contrat de sous-location.
- 3) Une fois la réservation confirmée, l'hébergé est tenu de régler sa part du loyer à l'hôte. Si l'hébergé ne règle pas sa part du loyer, Alternôme pourra en être avertis par l'hôte et supprimer le compte utilisateur de l'hébergé. Alternôme ne pourra être tenu responsable du non règlement de la part de l'hébergé mais sera témoin du contrat signé entre les deux étudiants.

- 4) Lorsque vous réservez un logement, vous êtes autorisé, dans la limite du contrat de sous-location, à jouir de l'hébergement dans ce logement pendant la ou les périodes décrites dans le contrat de sous-location. Selon ce qui est écrit dans le contrat de sous-location, l'hôte peut se permettre de conserver le droit de réintégrer le logement pendant la durée de sous-location, en vous demandant l'autorisation et en vous prévenant au préalable.
- 5) En dehors des périodes de réservation du logement, vous vous engagez à quitter l'hébergement. Vous devez quitter le logement au plus tard à l'heure limite spécifiée dans le contrat de sous-location, sauf autre heure fixée d'un commun accord entre l'hôte et vous. Si vous ne respectez pas ces règles, l'hôte peut décider de vous faire quitter le logement par des moyens conformes à la législation en vigueur. Vous vous engagez, pour chaque tranche de 24 heures d'occupation supplémentaire, à payer à la demande de l'hôte, une taxe supplémentaire égale à deux fois le prix des frais totaux journaliers que vous avez payé durant la période de sous-location.
- 6) La responsabilité civile locative offre une couverture non-négligeable. Elle permet de protéger l'hôte et l'héberger en cas de dommages causés par l'héberger au logement qu'il occupe, par sa négligence ou dus à sa mauvaise manipulation d'une installation ou d'un appareil dans le logement. Il est donc fortement conseillé à l'héberger de connaître l'étendue de sa couverture responsabilité civile.

Article 13 - Avis et retour d'expérience

- 1) Tous les utilisateurs d'Alternôme sont invités, à tout moment, à nous faire parvenir par email ou par téléphone leur avis et leur retour d'expérience au sein de notre service. Cela peut traiter de tous les points jugés importants par l'utilisateur et nous nous engageons dans la limite de nos capacités à prendre en compte les remarques et à mener des actions en conséquences.
- 2) Les commentaires ne doivent être ni injurieux, ni diffamatoires. Les commentaires non conformes peuvent être signalés et ne seront pas pris en compte s'ils ne sont pas réglementaires.

Article 14 - Dommages aux objets / à l'appartement

- 1) En tant qu'hébergé, vous êtes tenus de rendre le logement et les objets se trouvant dans le logement dans l'état dans lequel vous les avez trouvés. Vous êtes responsable des dégâts que vous (ou toute personne que vous invitez dans le logement) causez dans le logement.
- 2) Si en tant qu'hôte, vous apportez la preuve que votre sous-locataire a causé des dégâts de manière volontaire ou involontaire à votre logement ou à des objets se trouvant dans votre logement, vous pouvez déposer une plainte auprès du service client Alternôme.
- 3) Nous nous chargerons de résoudre le litige entre votre sous-locataire et vous si ce litige n'a pas pu être résolu entre vous. Le traitement du litige par Alternôme ne vous empêche pas d'engager des poursuites judiciaires devant un tribunal.
- 4) Il est important que les deux alternômes coopèrent avec nous en nous fournissant les informations nécessaires et exactes.

- 5) A la demande de l'hôte, Alternôme proposera une médiation entre l'hôte et son sous-locataire. Les membres ont le droit de quitter cette médiation. Elle n'empêche pas le droit des membres à engager des poursuites judiciaires devant un tribunal.

Article 15 - Impôts et taxes

- 1) En tant qu'hôte, il vous appartient de vérifier que vous payez les impôts et taxes liés à la sous-location de votre logement, en particulier en cas de logement secondaire.
- 2) Les données fiscales concernant les locations peuvent nous être demandées par un organisme d'état. Nous serons contraints dans ce cas de leur communiquer toutes les informations que nous possédons. Il est donc impératif que vous soyez en règle de votre côté.
- 3) Les utilisateurs doivent se conformer à toutes les règles de droit applicables aux prestations et doivent procéder à toutes les déclarations et à tous les paiements de charges, de taxes ou d'impôts.

Article 16 - Précisions sur les activités interdites

- 1) Liste des activités interdites sur la plateforme Alternôme :
 - La transmission d'informations ou de contenus qui violent la législation applicable, qui contiennent des programmes malveillants, des virus ou offrent des téléchargements non autorisés et protégés par des droits d'auteur
 - L'usurpation d'identité
 - La transmission d'information ou d'image délibérément inexacte. Elle constitue une fraude et peut falsifier des informations en lien avec un compte membre.
 - Utiliser la plateforme Alternôme à des fins commerciales, sauf autorisation de notre part.
 - Sous-entendre qu'il existe un partenariat entre vous et Alternôme quand ce n'est pas le cas.
 - Stocker ou utiliser des données personnelles disponibles sur la plateforme Alternôme à des fins autres que celles décrites dans les présentes conditions.
 - Diffuser des messages commerciaux indésirables (spam).
 - Proposer un logement alors que vous n'êtes pas le propriétaire du logement ou que vous ne disposez pas de l'accord écrit du propriétaire.
 - Demander ou faire accepter une réservation par un autre membre en dehors de la plateforme Alternôme, dans le but d'éviter de payer les frais de service, ou dans n'importe quel autre but. Si vous décidez de payer les frais de service en dehors de la plateforme Alternôme, vous acceptez et assumez les risques supplémentaires que vous encourez et vous dégagez Alternôme de toute responsabilité.
 - Ternir Alternôme en l'imitant dans le but de porter à confusion.
 - Utiliser des processus automatiques pour récupérer des données ou des informations disponibles sur la plateforme.
 - Nuire au bon fonctionnement de la plateforme
 - Violent les mesures de sécurité ou d'authentification du site et agir de manière illégale ou malveillante à l'encontre des intérêts commerciaux ou de la réputation d'Alternôme.
- 2) Alternôme ne peut pas surveiller le contenu mis en ligne par les membres, et ne peut pas vérifier que toutes les activités des membres sont légales. Alternôme se garde le

droit de vérifier, supprimer, désactiver du contenu mis en ligne par un membre dans le cas où ce contenu ne respecterait pas les présentes conditions.

- 3) Si un membre a une activité que vous considérez déplacée, offensante, sexuellement inappropriée, discriminante, ou toute autre activité punie par la loi, vous avez le devoir de déclarer cette activité aux autorités françaises. Vous devez ensuite nous communiquer les coordonnées des autorités françaises qui ont reçu votre plainte. Nous prendrons les mesures nécessaires, en accord avec la loi en vigueur et les autorités.

Article 17 - Contrat entre Alternôme et ses membres

- 1) La durée du contrat entre Alternôme et ses membres est valide aussi longtemps que les membres utilisent la plateforme Alternôme. À tout moment, vous pouvez décider de rompre ce contrat et de ne plus utiliser la plateforme Alternôme en nous contactant.
- 2) Si en tant qu'hôte, vous décidez de supprimer votre compte alors que vous avez des réservations en cours ou des réservations futures, toutes ces réservations seront automatiquement annulées.
- 3) Si en tant qu'Alternôme, vous décidez de supprimer votre compte alors que vous avez des réservations en cours ou des réservations futures, vos réservations seront annulées.
- 4) Alternôme peut décider à tout moment de résilier le présent contrat en vous donnant un préavis de 30 jours par e-mail.
- 5) En cas de manquement aux présentes conditions, Alternôme peut décider de résilier le contrat sans préavis, en fonction de la gravité de la situation.
- 6) Si vous avez fait les actions suivantes :
 - Violier les présentes conditions, conditions de paiement, politiques ou normes
 - Fournir des informations inexactes, frauduleuses, obsolètes ou incomplètes
 - Déposer une annonce non-conforme
 - Recevoir à plusieurs reprises des notations médiocres et des commentaires négatifs
 - Annuler à plusieurs reprises et sans justification vos annonces

Alternôme peut prendre les mesures suivantes :

- Annuler vos réservations
 - Limiter votre accès à la plateforme Alternôme
 - Suspendre votre compte Alternôme
- 7) Avant de prendre des mesures, Alternôme peut vous notifier en cas de faute mineure, afin de résoudre le problème de la manière simple et efficace.

Article 18 - Responsabilité

- 1) Alternôme peut être tenue responsable de fautes graves lorsqu'elles ont été commises par nos services et qu'elles étaient volontaires.
- 2) Nous nous engageons à respecter les présentes conditions comme nous vous demandons de les respecter.

Article 19 - Résolution des litiges

- 1) En cas de litige, une plainte pourra être déposée auprès de notre service client. Nous nous efforçons au mieux de résoudre le litige de la manière la plus adéquate avec les informations dont nous disposons.
- 2) Alternôme privilégie la résolution des litiges entre les membres, étant donné que les membres sont souvent amenés à se croiser à plusieurs reprises. En cas de désaccord majeur, les membres peuvent demander à Alternôme d'intervenir en tant que médiateur.

Article 20 - Remarques

- 1) Nous invitons les membres de la communauté Alternôme à nous faire part de leurs remarques afin que nous puissions nous améliorer.

Article 21 - Conditions générales

- 1) Il est interdit de céder ou de transférer le présent contrat à une tiers personne.